longpont-sur-orge

Mise en ligne le
26 OCT. 2026
Longpont-sur-Orge

DÉCISION N°2026-089

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France au titre du dispositif Fonds d'urgence Canicule à destination des collectivités territoriales.

Le Maire de Longpont-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°020/2026 portant élection du maire en date du 27 mars 2026 ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 024/2026 en date du 27 mars 2026 ; donnant délégation et attribution à Madame le Maire dans les matières définies par les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le budget communal ;
CONSIDERANT la nécessité de solliciter un soutien financier favorisant le projet d'achat d'équipements permettant l'amélioration du confort thermique notamment, au sein des établissements scolaires.
CONSIDERANT la mise en place du dispositif du Conseil Régional d'Île-de-France de Fonds d'urgence Canicule.

Décide

Article 1
De solliciter l'aide du Conseil Régional d'Île-de-France pour l'amélioration du confort thermique au sein du groupe scolaire de Lormoy.

Article 2
Le coût global de l'installation est de 13 973,84 € H.T soit 16 768,61 € T.T.C. Il est réparti selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Auto-financement 4 192,15 € H.T (30%)
- **Conseil Régional 9 781,69 € H.T (70%)**

Article 3
Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée aux emplacements habituels et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Receveur d'Arpajon.

Fait à Longpont-sur-Orge, 22 octobre 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE LONGPONT SUR ORGE 91310 (Essonne) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Charlène BADINA